

N°1

## 23<sup>ème</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

### PROPOSITION DE LOI

*visant à protéger les enfants du cyber-harcèlement.*

Elèves de la classe de CM2 de l'école primaire de Veyzat (Académie de Lyon) :

ALI Jana, BASTON Eléa, BEDDAR Mehdi, BENZOUYDA Samy, BOUHTAT Yassir,  
BOUILLOUX Margaux, CHOVIN Théo, CIESLIK Wojciech, CORDEIRO Lucas, DA SILVA  
Calixte, DELAVACQUERIE Camille, DESCOMBES Marie-Lou, FOURNIER Timoé, GAGLIANO-  
GOUVEIA Eliott, GOUAIMA Marwan, GRANDCLEMENT Chloé, HIDA Assia, KAMOUN Yanis,  
KURZAWSKI Auriana, MATTRAT Théo, MOREIRA-COINTOT Eve, MOUSSAID Chaïma,  
NICOLAS Thomas, NIGRA Louison, OBERHAENSLI Florent, PERRIN-BONNET Clovis,  
PERROT Antoine, SAIL Younes, SOURANG Maty, VINCENT Agathe

# EXPOSE des MOTIFS

Mesdames, messieurs,

Les enfants utilisent de plus en plus jeunes et de plus en plus longtemps les réseaux sociaux. Nous avons pu le constater à travers les résultats d'un questionnaire que nous avons transmis à tous les élèves de notre école. Souvent, ils sont livrés à eux-mêmes face à ces derniers, sans surveillance effective de leurs parents. Alors tout peut arriver : insultes, menaces, intimidations ....

Le cyber-harcèlement est une forme de violence qui touche particulièrement les jeunes (enfants et adolescents). Il s'agit de harcèlement par le biais d'internet (courriers électroniques, réseaux sociaux...) et du téléphone portable.

Autour de nous, plusieurs personnes en ont été victimes. Les médias regorgent également d'exemples nombreux. Qui d'entre nous n'a pas entendu parler de Momo Challenge, ce défi dangereux né sur l'application Whatsapp et qui a causé le suicide ou la mort de jeunes adolescents comme celle d'une fillette de 12 ans en Argentine le 29 juillet 2018 ? Qui ne connaît pas les jeux type « t'es cap ou pas cap » ou l'application Tik Tok ?

En 2017, une campagne de sensibilisation a été lancée et des enquêtes menées auprès de jeunes. Les chiffres sont alarmants :

- 40% des élèves avouent avoir subi une agression en ligne
- 61% des élèves harcelés disent avoir des idées suicidaires
- Et 3 adolescents se suicident chaque année à cause du cyber-harcèlement.

Beaucoup de parents laissent leurs enfants utiliser différentes applications dangereuses alors qu'ils ne les connaissent pas vraiment. Il est urgent d'agir : les parents doivent être au cœur du dispositif d'autorisation, permettant ainsi un vrai contrôle parental. En outre, les enfants doivent être sensibilisés au danger du cyber-harcèlement.

# **PROPOSITION DE LOI**

## **Article 1<sup>er</sup>**

L'installation de tous réseaux sociaux à destination des enfants doit être faite par les parents, qui doivent valider l'utilisation à travers un logiciel de contrôle misé à cet effet par l'éditeur.

## **Article 2**

Chaque parent doit recevoir une notification sur son smartphone lorsque son enfant utilise un réseau social afin de valider son utilisation (ou pas) et de limiter le temps d'utilisation.

## **Article 3**

L'Etat en collaboration avec les Collectivités territoriales s'engage à mettre en place des campagnes d'informations de sensibilisation sur le cyber-harcèlement.

Les campagnes ont pour objectif d'attirer en particulier l'attention des parents sur les dangers des réseaux sociaux pour les enfants et leurs différentes utilisations possibles.

## **Article 4**

Les élèves, dès la première année de l'école primaire, doivent être formés aux problématiques du cyber-harcèlement dans le cadre de l'école par des intervenants.